

ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRIEE DU PORT
DE ST JEAN DE LUZ / CIBOURE

Objet : Agrément acheteur

Monsieur,

Afin de respecter le règlement d'exploitation de la halle à marée concernant les achats en criée (agrément) , nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir par votre établissement :

- 1) Justificatif inscription au registre du commerce KBIS
- 2) Numéro de TVA intracommunautaire
- 3) Une caution bancaire à première demande d'un montant de:€

(Modèle ci-joint)

Pour nous éviter de vous réclamer chaque année le renouvellement de cette caution, il serait souhaitable que votre établissement bancaire la délivre par tacite reconduction.

Dans l'attente de celle-ci, nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations.

LE DIRECTEUR DE CRIEE

Peïo BILBAO